

# Bac à chaînes

Chain hauled canal crossing barge

**ROCHE FOULQUES**  
Commune de Villevêque

## • Règlement d'utilisation

- Fonctionnement assuré par l'utilisateur et sous sa responsabilité
- Accès réservé aux personnes adultes, aux petits animaux et aux deux roues légers
- L'accès des mineurs est autorisé sous la responsabilité d'un adulte
- Accès interdit aux engins motorisés
- Accès interdit aux personnes en état d'ivresse ou sous stupéfiant.
- Interdiction de plonger depuis le bac et ses abords
- Interdiction d'allumer un feu sur et à proximité du bac
- Interdiction d'utiliser le bac que pour tout autre usage que de passer d'une rive à l'autre.

## • Maximum autorisé réparti sur le bateau

- 6 personnes
- 375 kg de charge

## • Utilisation autorisée

- entre 8 h 30 et 19 h 30 (horaires d'été)
- entre 8 h 30 et 17 h 30 (horaires d'hiver)

## • Utilisation interdite

- de 19 h 30 à 8 h 30
- en période de crue
- par vent supérieur à 70 km/h (alerte orange Météo France)
- par toute alerte de niveau orange et rouge

## Bienvenu sur le site des Basses Vallées Angevines.

Ce vaste domaine alluvial, prisé par les oiseaux est reconnu comme l'une des plus belles et plus riches régions naturelles humides d'Europe (Convention RAMSAR et Natura 2000). En s'attachant à préserver ce patrimoine exceptionnel et fragile, Angers Loire Métropole et ses partenaires ont souhaité mettre en lumière ce territoire, d'où l'idée d'un GR de Pays qui serpente les Basses Vallées Angevines. Cette boucle de 100 km est balisée rouge/jaune et le Topoguide des Basses Vallées Angevines vous donnera tous les renseignements (restaurations, hébergements, points remarquables ; ) pour vous accompagner dans votre périple.

Bien d'autres circuits existent sur l'agglomération Angevine (plus de 40 PR). Vous pouvez également les retrouver sur le site internet d'Angers Loire Métropole.

Bonne découverte !

### **Infractions et sanctions :**

Conformément à l'arrêté municipal de Villevêque portant réglementation d'accès au bac d'Angers Loire Métropole en date du 21 mai 2013.

Les infractions au présent règlement qui seront constatées et verbalisées pourront faire l'objet de poursuites devant les tribunaux compétents.

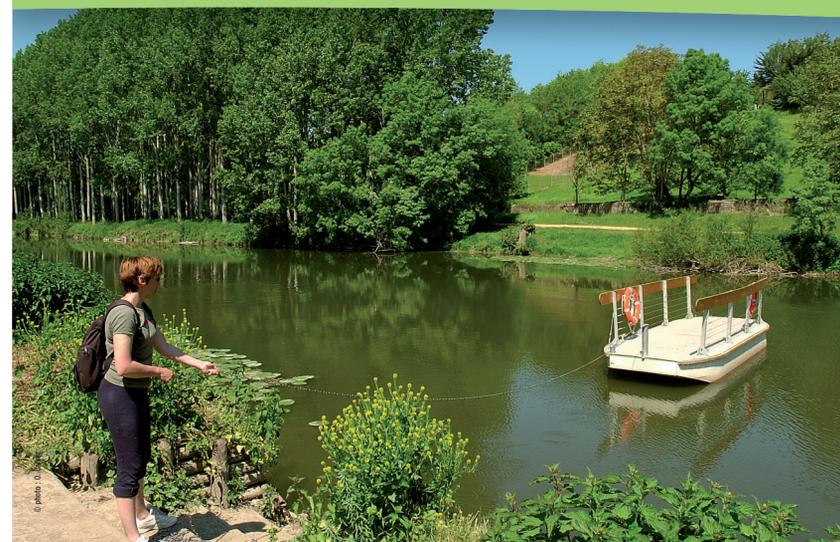


### **INFORMATION**

Angers Loire Métropole - 83 rue du Mail - BP 80 529 - 49 105 Angers Cedex 2  
Tél : 02 41 05 50 00

**NUMEROS D'URGENCE :** 18 ou 112  
**NUMÉRO D'ASTREINTE :** 06 14 86 19 73

**EMERGENCY CALL :** 18 or 112  
or 06 14 86 19 73



**un TERRITOIRE  
EN MOUVEMENT**



angers Loire  
métropole  
communauté d'agglomération

# Bac à chaînes

Chain hauled canal crossing barge

**ROCHE FOULQUES**  
Commune de Soucelles

## • Règlement d'utilisation

- Fonctionnement assuré par l'utilisateur et sous sa responsabilité
- Accès réservé aux personnes adultes, aux petits animaux et aux deux roues légers
- L'accès des mineurs est autorisé sous la responsabilité d'un adulte
- Accès interdit aux engins motorisés
- Accès interdit aux personnes en état d'ivresse ou sous stupéfiant.
- Interdiction de plonger depuis le bac et ses abords
- Interdiction d'allumer un feu sur et à proximité du bac
- Interdiction d'utiliser le bac que pour tout autre usage que de passer d'une rive à l'autre.

## • Maximum autorisé réparti sur le bateau

- 6 personnes
- 375 kg de charge

## • Utilisation autorisée

- entre 8 h 30 et 19 h 30 (*horaires d'été*)
- entre 8 h 30 et 17 h 30 (*horaires d'hiver*)

## • Utilisation interdite

- de 19 h 30 à 8 h 30
- en période de crue
- par vent supérieur à 70 km/h (*alerte orange Météo France*)
- par toute alerte de niveau orange et rouge

## Bienvenu sur le site des Basses Vallées Angevines.

Ce vaste domaine alluvial, prisé par les oiseaux est reconnu comme l'une des plus belles et plus riches régions naturelles humides d'Europe (Convention RAMSAR et Natura 2000). En s'attachant à préserver ce patrimoine exceptionnel et fragile, Angers Loire Métropole et ses partenaires ont souhaité mettre en lumière ce territoire, d'où l'idée d'un GR de Pays qui serpente les Basses Vallées Angevines. Cette boucle de 100 km est balisée rouge/jaune et le Topoguide des Basses Vallées Angevines vous donnera tous les renseignements (restaurations, hébergements, points remarquables ; ) pour vous accompagner dans votre périple.

Bien d'autres circuits existent sur l'agglomération Angevine (plus de 40 PR). Vous pouvez également les retrouver sur le site internet d'Angers Loire Métropole.

Bonne découverte !

*Le stationnement d'une durée maximum de 24h de véhicule léger est autorisé sur les aires de stationnement aux abords du bac.*

**Infractions et sanctions :** Conformément à l'arrêté municipal de Soucelles portant réglementation d'accès au bac d'Angers Loire Métropole en date du 10 juin 2013. Les infractions au présent règlement qui seront constatées et verbalisées pourront faire l'objet de poursuites devant les tribunaux compétents.



### INFORMATION

Angers Loire Métropole - 83 rue du Mail - BP 80 529 - 49 105 Angers Cedex 2  
Tél : 02 41 05 50 00

**NUMEROS D'URGENCE :** 18 ou 112  
**NUMÉRO D'ASTREINTE :** 06 14 86 19 73

**EMERGENCY CALL :** 18 or 112  
or 06 14 86 19 73



un TERRITOIRE  
EN MOUVEMENT

